

**Comité permanent du
Programme du Haut-Commissaire**

Distr. : restreinte
24 février 2025
Original : anglais et français

**Comité permanent
Quatre-vingt-douzième réunion**

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La situation dans les Amériques reste complexe en 2025, avec la perspective de la poursuite de déplacements forcés au-delà de frontières, de déplacements internes et de mouvements mixtes. Les causes profondes du déplacement forcé sont notamment la violence, les persécutions, les violations des droits humains et l'insécurité, la situation étant encore aggravée par les conséquences des catastrophes. Une augmentation du nombre de retours est aussi prévue.

D'après les dernières statistiques du HCR, mi-2024, la région abritait 20,3 millions de personnes déplacées de force et autres personnes ayant besoin de la protection internationale et d'assistance, venant principalement de Colombie, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que du Nord de l'Amérique centrale. En 2024, plus de 302 000 ont traversé la région du Darién au Panama, soit 40 % de plus qu'en 2023. La plupart étaient originaires du Venezuela (République bolivarienne du), suivis par la Colombie et l'Équateur.

La plupart des personnes déplacées ont choisi de rester en Amérique latine et dans les Caraïbes, soutenus par les efforts louables déployés par les gouvernements et les partenaires de la région pour leur fournir une protection et des solutions, et promouvoir la stabilisation et leur inclusion socio-économique. Par exemple, 85 % des 7,9 millions de Vénézuéliens déplacés vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes, la grande majorité étant accueillis par les communautés des pays voisins. En outre, le Costa Rica abrite la plupart des réfugiés nicaraguayens de la région. Les initiatives d'intégration locale socio-économique mises en œuvre au Brésil, en Colombie et au Mexique sont considérées comme des bonnes pratiques régionales.

Comme le prouvent les cadres et les processus régionaux intergouvernementaux, dont le Processus de Quito et le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS), la volonté politique et le partage des responsabilités restent forts. Les États et les communautés d'accueil ont fait des progrès considérables dans l'apport de solutions, notamment par l'octroi de l'asile, la régularisation et d'autres dispositifs de séjour légal, l'inclusion socio-économique et la naturalisation, tous considérés comme des éléments essentiels d'une approche globale.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont réaffirmé leur engagement à fournir une protection et des solutions aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides en adoptant la Déclaration et le Plan d'action du Chili, dans le cadre du processus Carthagène+40. Le Plan d'action constitue la mise en œuvre régionale du Pacte mondial sur les réfugiés.

Avec un soutien plus fort et des investissements plus importants de la communauté internationale, l'Amérique latine et les Caraïbes resteront une région où des réponses de protection et des solutions peuvent être trouvées et mises en œuvre pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Leur inclusion et leur intégration (notamment par l'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi) continuent d'être source d'avantages socio-économiques importants pour la région. Par exemple, au Pérou, pour chaque sol investi

dans des réfugiés ou des migrants, 2,6 sols sont déduits des impôts¹. Au Costa Rica, les réfugiés et les migrants nicaraguayens contribuent pour 6,5 % au PIB².

Parallèlement aux nombreuses possibilités qui apparaissent, les défis en cours ou nouveaux présentent des problèmes de protection. Dans toute la région, la violence générée par la criminalité organisée et les groupes armés aboutit à une augmentation du déplacement forcé. En outre, l'Amérique latine et les Caraïbes sont l'une des régions du monde les plus vulnérables et les plus exposés aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes. Par ailleurs, les personnes expulsées et les personnes de retour doivent bénéficier de structures d'accueil adaptées et de mesures de réintégration. Sans un tel soutien et compte tenu de la poursuite de l'instabilité et de la fragilité dans leur pays d'origine, ces populations pourraient une fois encore tenter de trouver des solutions ailleurs.

Les problèmes de sécurité ont conduit certains pays à adopter des politiques restrictives, avec notamment des cas de discrimination, de xénophobie et de criminalisation des personnes dont s'occupe le HCR. Tout en constituant des voies de communication positives, les espaces numériques sont aussi des lieux où règnent la désinformation et les discours haineux qui se traduisent par des risques de protection dans la vie réelle pour les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides.

Pour répondre à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui se posent dans la région, le HCR préconise de plus en plus des réponses durables au déplacement forcé. L'Organisation travaille avec un large éventail de partenaires dans le cadre d'une approche régionale globale qui encourage la stabilisation et fournit des solutions à tous les stades du déplacement, y compris en s'attaquant à ses causes profondes dans les pays d'origine.

Le rôle de premier plan, la coordination interorganisations et le rôle de catalyseur du HCR lui permettent de bénéficier du soutien de plus de 230 partenaires en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ces actions. Ce soutien prend notamment la forme du travail mené dans le contexte de la Plateforme interorganisations pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), dirigée conjointement par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Amérique du Sud

Les mouvements depuis le Venezuela (République bolivarienne du) se poursuivent malgré une légère augmentation des retours. Fin 2024, on comptait 7,89 millions de réfugiés et migrants vénézuéliens dans le monde entier, la majorité se trouvant en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Plusieurs États de la région ont instauré de nouveaux dispositifs de séjour légal et processus de protection temporaire ou étendu ceux qui existaient pour les Vénézuéliens. En Colombie, plus de 1,9 million de Vénézuéliens ont reçu un permis de protection temporaire et un nouveau processus a été annoncé en juin 2024 en faveur de 600 000 personnes supplémentaires. En Équateur, un nouveau processus de régularisation s'est traduit par l'octroi de 14 900 certificats de séjour temporaire et près de 15 000 visas nouveaux ou renouvelés. L'Argentine a introduit une mesure temporaire pour faciliter l'entrée des Vénézuéliens dans le pays et régulariser leur statut, ce qui a bénéficié à des milliers de personnes. En Uruguay, plus de 2500 personnes ont pu régulariser leur séjour en satisfaisant divers critères et plus de 3900 demandes éligibles ont été identifiées en vue d'une reconnaissance prima facie.

En Colombie, 1,4 million de nouveaux déplacés internes ont été enregistrés depuis l'accord de paix de 2016, tandis que des personnes supplémentaires ont quitté le pays en quête de protection internationale. Le HCR aide les autorités locales et nationales dans le cadre des

¹ Banque mondiale et HCR, *Un Encuentro de Oportunidades: La Movilidad Humana de Venezuela y el Desarrollo del Perú* (2024).

² Fonds monétaire international, *Characteristics and Economic Impact of Migrants and Refugees in Costa Rica* (2023).

efforts interorganisations visant à faire face à l'augmentation des déplacements dans la région de Catatumbo, qui depuis janvier 2025 a provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes, y compris de ressortissants vénézuéliens vivant en Colombie, et a déclenché des déplacements transfrontaliers.

En Équateur, les Colombiens et les Vénézuéliens ayant besoin de la protection internationale continuent à chercher à se mettre en sécurité. En 2024, les Équatoriens ont continué à quitter le pays pour plusieurs raisons, notamment à cause de la situation socio-économique et des conditions de sécurité.

Amérique centrale et Mexique

L'augmentation du déplacement forcé en Amérique centrale et au Mexique ces dernières années, notamment en raison de la persistance des déplacements internes dans certains pays, a exposé les personnes ayant besoin de la protection à des risques accrus, tout en exerçant une pression considérable sur les systèmes d'accueil. L'année 2004 s'est achevée avec quelque 78 000 nouvelles demandes d'asile au Mexique, émanant principalement de Cubains, de Haïtiens, de Honduriens et de Salvadoriens. Le Costa Rica reste le principal pays d'accueil des Nicaraguayens ayant besoin de la protection internationale. Au Belize, une carte de séjour permanente a été délivrée aux demandeurs d'asile grâce au programme d'amnistie du Gouvernement, marquant une étape importante vers l'obtention de la citoyenneté.

Le nombre croissant de retours dans la sous-région doit s'accompagner d'un renforcement des capacités d'accueil et de réintégration dans les pays d'origine. Le HCR aide à identifier les personnes ayant besoin de la protection internationale, à fournir l'assistance humanitaire et à assurer l'autonomisation des communautés afin de faciliter la stabilisation et la réintégration des personnes de retour.

Le HCR aide aussi les gouvernements de la sous-région à renforcer leur système d'asile en promouvant des investissements ciblés dans la numérisation des pratiques de gestion des dossiers, la rationalisation et la différenciation des modalités de traitement, les informations sur les pays d'origine, ainsi que la prévention de l'accumulation de dossiers en souffrance et leur réduction. Le renforcement des systèmes d'asile reste une priorité au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Panama.

Les Gouvernements du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et du Panama continuent à travailler ensemble au sein du Cadre d'action global régional de protection et de solutions au renforcement de la protection et des solutions dans la sous-région. La réunion annuelle des pays membres du Cadre, organisée par le Belize en décembre 2024, a marqué le transfert de la présidence *pro-tempore* au Costa Rica pour 2025. La Plateforme de soutien a aussi assuré la transition de la présidence des États-Unis d'Amérique à la Colombie.

Les Caraïbes

Les Caraïbes reçoivent des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de la protection internationale de la sous-région et de l'extérieur. Dans ce contexte, le HCR continuera à soutenir les politiques publiques visant à prévenir le refoulement, à développer les systèmes d'asile nationaux, à promouvoir des partenariats visant à prévenir l'apatridie et à encourager la stabilisation, et à favoriser l'inclusion socio-économique dans les systèmes nationaux.

En Haïti, la violence en bande organisée a explosé en 2024, aboutissant à de graves violations des droits humains et au déplacement de plus de 700 000 personnes. Le HCR travaille avec ses partenaires nationaux à mettre en place une protection basée sur la communauté, à instaurer un système collectif de responsabilité envers les personnes touchées, à assurer le suivi de la protection et à mettre en place des mesures visant à améliorer l'accès à l'enregistrement des naissances. Ce travail permet de garantir le plein exercice de leurs droits par les Haïtiens et réduit le risque d'apatridie. En outre, des programmes de protection visant à aider les personnes expulsées ont été mis en place à la frontière, dont un projet en coopération avec la Banque interaméricaine de développement.

Au niveau régional, le HCR travaille avec les gouvernements et les partenaires afin d'assurer l'accès des Haïtiens à une protection et à des solutions. L'Organisation continue à fournir une assistance juridique aux Haïtiens déplacés, les aidant à avoir accès aux systèmes sociaux et à demander des documents officiels. Le Plan d'action pour le renforcement de la protection et de l'intégration locale de la population haïtienne au Brésil est un exemple important de ces efforts.

Processus Carthagène+40

Sous la direction du Chili et avec l'appui du Brésil, de la Colombie, du Mexique et d'autres pays de la région, la Déclaration et le Plan d'action du Chili a été adoptée lors d'une réunion ministérielle en décembre 2024. La feuille de route, qui porte sur une décennie, a suivi des consultations menées en 2024 dans le cadre du processus Carthagène+40 et est un exemple concret du Pacte mondial sur les réfugiés en action. Lors de cette réunion ministérielle, les États ont souligné la nécessité d'une stratégie régionale multipartite globale pour les réfugiés, les déplacés et les apatrides.

Le Plan d'action du Chili met l'accent sur la protection à toutes les étapes de déplacement et sur la mise en place de solutions globales aux côtés des acteurs financiers et du développement (y compris via l'initiative des Villes solidaires) et du secteur privé (à travers le Réseau des entreprises solidaires). Il plaide aussi pour l'apport de réponses de protection pour les personnes touchées par les effets négatifs des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes. Un mécanisme de suivi dirigé par le Chili assurera l'adaptation constante des priorités au sein du Plan d'action et mobilisera les ressources nécessaires à la mise en œuvre concrète des 100 recommandations prévues dans le Plan.

Événements météorologiques extrêmes, catastrophes et déplacement

Le HCR concentre ses efforts sur l'atténuation des conséquences des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes sur les personnes déplacées de force et participe à l'apport de réponses aux catastrophes. Au Brésil, au Chili, en Colombie, en El Salvador et en Haïti, l'Organisation a fourni une assistance humanitaire aux personnes touchées par de tels événements. Le HCR soutient aussi les efforts déployés par les gouvernements pour assurer la protection des personnes déplacées dans le contexte des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes, ainsi que l'inclusion des réfugiés, des déplacés et des apatrides dans les plans nationaux d'adaptation et de résilience.

Au niveau régional, des progrès ont été accomplis concernant les cadres juridiques. Le HCR a fourni un avis consultatif à la Cour interaméricaine des droits de l'homme au sujet de l'adoption d'une résolution portant sur les réponses de protection à accorder aux personnes touchées par des catastrophes naturelles. Le HCR soutient les efforts déployés par le Brésil et la Colombie pour adopter des cadres juridiques pour les personnes touchées par des catastrophes.

À Cali, en Colombie, les engagements pris par le HCR lors de la Convention sur la diversité biologique (COP16) ont été essentiels pour soutenir la participation et l'inclusion des réfugiés et des populations déplacées de force. Le HCR participera aussi à la COP30 au Brésil, plaident pour un appui aux États dans l'apport de réponses de protection et l'inclusion des réfugiés et autres personnes déplacées dans les plans nationaux d'adaptation et de résilience.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2024 et plans actualisés pour 2025

Créer des environnements de protection favorables

Le renforcement des systèmes d'asile dans la région restera une priorité pour le HCR, afin que les États d'accueil soient mieux en mesure de traiter les demandes d'asile de manière juste et efficace. Cette démarche passera par une meilleure technologie, des modalités de traitement différencierées et une meilleure utilisation des informations sur les pays d'origine.

Le HCR fournit aussi une aide juridique et une assistance technique pour réduire le nombre de dossiers en attente. Afin de préserver l'intégrité des procédures d'asile, le HCR plaide pour des dispositions élargies accordant le droit de séjour et l'accès aux droits aux personnes qui en ont besoin.

Au Mexique, depuis juillet 2024, les ressortissants haïtiens sont reconnus en vertu de la définition de Carthagène inscrite dans sa législation nationale sur les réfugiés. L'Uruguay a adopté un processus pilote *prima facie* pour les demandes d'asile, tout en mettant en œuvre son programme visant à faciliter l'accès au droit de séjour pour les demandeurs d'asile ayant une famille ou des liens professionnels ou éducatifs avec le pays. En Colombie, la Cour constitutionnelle a adopté un arrêt historique qui ouvre la voie à une réforme du système d'asile national. Au Brésil, le Gouvernement est sur le point d'adopter une politique nationale d'intégration pour les réfugiés et les migrants.

Rechercher une protection et des solutions pour les déplacés internes

Le HCR aide les États à répondre aux besoins des déplacés internes, notamment par la collecte et l'analyse de données, en collaboration avec les bureaux nationaux des statistiques, et prend des mesures de protection dans les communautés exposées au déplacement.

Au Honduras, depuis l'adoption de la loi pour la prévention, la prise en charge et la protection des déplacés internes en 2022, le HCR a aidé la Commission interinstitutionnelle pour la protection des personnes déplacées de force à élaborer des règlements visant à guider la mise en œuvre de la loi. Désormais, les déplacés internes sont aussi inclus dans les systèmes statistiques.

En Colombie, le HCR coordonne le Fonds de solutions pour le déplacement interne, travaillant avec l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le bureau du Coordonnateur résident afin de renforcer la capacité du Gouvernement à apporter des solutions durables au déplacement forcé par l'élaboration de politiques, la coordination interorganisations, des outils de mesure et une planification stratégique correspondant aux priorités nationales.

Au Mexique, le HCR aide les autorités nationales et huit gouvernements d'États fédérés à élaborer et adopter des lois et des politiques sur les déplacés internes et fournit un soutien technique pour la réponse d'urgence et la gestion des informations. Le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge, en collaboration avec la Cour suprême, ont publié un manuel sur le déplacement interne qui est déjà utilisé par les autorités judiciaires fédérales dans les décisions protégeant les droits des déplacés internes. Avec le Ministère de l'intérieur, le HCR a élaboré un guide pour l'enregistrement et les modalités d'orientation des déplacés internes.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

Faciliter l'accès à l'éducation

Le HCR promeut l'inclusion dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux pour les enfants et les jeunes déplacés de force à travers diverses initiatives. L'initiative « *Breathe Inclusion* » notamment, en Équateur, a bénéficié à 150 enfants, tandis que l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (connue sous le nom de DAFI) a aidé 150 réfugiés à avoir accès à l'enseignement supérieur. Au Brésil, 26 universités ont accordé des bourses à des étudiants réfugiés dans le cadre des chaires universitaires Sergio Vieira de Mello.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes

En 2024, le HCR a fait une priorité de la participation effective des organisations dirigées par des réfugiés aux processus régionaux. Le Groupe régional des organisations dirigées par des réfugiés de l'Amérique latine et des Caraïbes en particulier a joué un rôle crucial dans l'examen du Plan d'action du Chili et a participé à la réunion ministérielle de décembre. Le HCR, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour

l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont uni leurs forces à 25 organisations des Amériques afin d'élaborer une feuille de route visant à renforcer les partenariats locaux et l'égalité des sexes. Le HCR a également mobilisé les communautés de personnes déplacées de force en mettant l'accent sur la prévention de la violence contre les femmes et les filles à travers 92 activités différentes pendant les 16 jours d'activisme.

À travers 110 voies de communication, dont des interactions physiques ou numériques, dans 21 opérations des Amériques, le HCR s'engage auprès des communautés qu'il sert en recevant des commentaires sur les services fournis. Ces voies de communication, qui permettent aussi de transmettre des conseils importants sur des questions de protection sensibles, gèrent une moyenne de 23 000 interactions par mois.

Trouver des solutions

En 2024, le HCR a renforcé sa collaboration avec les acteurs financiers et du développement tels que la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Le Fonds a également travaillé en partenariat avec la Société financière internationale afin de promouvoir l'inclusion financière des réfugiés. L'Organisation a aussi soutenu l'inclusion statistique des personnes ayant besoin de la protection internationale en partenariat avec les instituts statistiques nationaux.

En 2024, l'Uruguay a accueilli la première réunion régionale des Villes solidaires, lors de laquelle la Déclaration de Montevideo a été adoptée. Le réseau des Villes solidaires a aussi contribué à l'élaboration du Plan d'action du Chili, soulignant le rôle essentiel des autorités locales dans l'obtention d'une protection et de solutions.

Le HCR continue à collaborer avec le secteur privé afin d'augmenter le nombre d'appariements de personnes déplacées et de possibilités d'emploi, y compris par des programmes de relocalisation dans les régions qui offrent plus de perspectives d'emploi. Au Brésil, 144 000 Vénézuéliens ont été relocalisés à l'intérieur et ont bénéficié d'un logement, d'un accès à l'emploi, de prestations sociales et d'une éducation. Au Mexique, 49 400 réfugiés ont été relocalisés du sud vers le centre du pays et ont trouvé un emploi formel auprès de plus de 650 entreprises depuis 2016. De plus, grâce aux possibilités d'intégration, plus de 600 réfugiés ont entamé leur processus de naturalisation en 2024 avec l'aide du HCR.

Le HCR soutient activement les efforts interorganisations visant à assurer le retour dans la sécurité et la dignité, ainsi que la réintégration durable des personnes en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Avec ses partenaires, l'Organisation appuie les initiatives de protection en faveur des personnes de retour, en mettant l'accent sur les documents personnels, la protection des enfants et la prévention de la violence et de l'exploitation envers les plus vulnérables. Présent dans les principaux centres pour les personnes de retour, le HCR et ses partenaires identifient les personnes ayant besoin de la protection internationale et les orientent vers les mécanismes appropriés où ils peuvent trouver une assistance supplémentaire.

Faciliter la réinstallation et les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers

Le HCR a promu un cadre réactif de solutions dans des pays tiers incluant la réinstallation de réfugiés, le regroupement familial et d'autres voies complémentaires. De janvier à décembre 2024, l'Organisation a soumis le dossier de près de 76 500 personnes de la région en vue de leur réinstallation en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et en Nouvelle-Zélande.

Le HCR a continué à travailler avec les États à l'élaboration de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre dans plusieurs pays, y compris en Colombie, en Équateur, au Pérou et à Trinité-et-Tobago. L'Organisation a facilité la relocalisation de plus d'une douzaine de personnes en Australie et au Canada, 120 se trouvant à l'étape du traitement du visa et ayant une offre d'emploi.

Éradiquer l'apatriodie

Le Gouvernement colombien a créé un groupe de travail interne sur l'apatriodie et travaille avec le HCR à l'adoption d'une procédure de détermination de l'apatriodie. L'Organisation a facilité les opérations d'identification de l'apatriodie dans le Nord du Costa Rica et aidé les équipes mobiles d'octroi de documents du gouvernement à faciliter l'enregistrement tardif des naissances d'enfants indigènes au Venezuela (République bolivarienne du).

Le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, de l'identité et des statistiques de l'état civil (CLARCIEV) a adopté une déclaration sur le droit à l'identité et à l'enregistrement des naissances pour tous, y compris pour les personnes vivant en déplacement. Sur proposition de l'Uruguay, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté une résolution recommandant plusieurs mesures visant à éradiquer l'apatriodie dans les Amériques. En 2024, le Brésil, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique et le CLARCIEV ont officiellement rejoint l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatriodie.

C. Information financière

En octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé le budget 2025 de 815,2 millions de dollars E.-U. pour les Amériques. Le budget 2025 a diminué de 19,4 millions de dollars E.-U., soit 2 %, par rapport au budget 2024.

La répartition des besoins par domaine d'impact pour 2025 est la suivante : « protéger : créer des environnements de protection favorables », 322,6 millions de dollars E.-U. ; « résoudre : trouver des solutions », 267,5 millions de dollars E.-U. ; « répondre : réaliser les droits dans des environnements sûrs », 132 millions de dollars E.-U. ; et « responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes », 93,1 millions de dollars E.-U. Au 31 janvier 2025, 9 % des besoins financiers de la région pour 2025 étaient financés.